

Québec 

**Ministère de la
Sécurité publique**

PLAN D'ACTION 2001-2002



**LABORATOIRE
DE SCIENCES JUDICIAIRES
ET DE MÉDECINE LÉGALE**

**La médecine représentée par les serpents, la science par l'atome,
et l'humain au centre, tenant la balance de la justice**

TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	1
1.1	Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	1
1.2	La mission	1
1.3	Les compétences distinctives	2
1.4	La structure organisationnelle	2
1.5	Les services et la clientèle	2
1.5.1	Les produits et les services	2
1.5.2	La clientèle	3
2.	Les orientations stratégiques et les enjeux	4
2.1	Les besoins de la clientèle	5
2.2	Le niveau d'expertise et de savoir-faire du Laboratoire	5
2.3	La performance financière du Laboratoire	6
3.	Les objectifs opérationnels	7
3.1	Les actions à poursuivre	7
3.2	Les projets spécifiques	7
3.3	Les ressources nécessaires	9
3.4	Les indicateurs de résultats	10
3.4.1	Les indicateurs de performance	10
3.4.2	Les indicateurs de qualité	11
3.5	Les facteurs de contingence	11
4.	Approbation du plan d'action	12

1. PRÉSENTATION DU LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE

1.1 Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

À Montréal, en 1914, le gouvernement du Québec créa le premier laboratoire d'expertises judiciaires en Amérique du Nord. Aujourd'hui, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique, est à l'image des laboratoires judiciaires modernes regroupant différents domaines d'expertises scientifiques : la toxicologie, la biologie et l'ADN, les documents et les écritures, la chimie, les incendies et les explosions, la balistique, le génie électronique et informatique. Le Laboratoire du Québec diffère cependant, puisqu'il abrite également un département de médecine légale et de certification et vérification des appareils de jeux. Ce regroupement permet l'émergence d'une synergie entre les membres du personnel et l'amélioration constante des services.

Les activités et les ressources du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale sont régies par la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que par les règles de gestion gouvernementale des ressources humaines, matérielles et informationnelles. Ces lois et règles sont autant de balises qui assurent à la population, à la clientèle et au personnel du Laboratoire une saine gestion de ses activités, conformément à la volonté gouvernementale d'équité et de transparence.

1.2 La mission

La mission du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale est centrée sur la réalisation d'expertises pouvant soutenir et éclairer l'administration de la justice. Le Laboratoire s'appuie donc sur la compétence de son personnel et le maintien d'un parc d'instruments scientifiques de haute qualité. L'accomplissement de cette mission contribue à assurer aux Québécoises et aux Québécois un milieu de vie sécuritaire qui leur permet d'exercer leurs droits et libertés individuelles et propice au développement des individus et des collectivités.

1.3 Les compétences distinctives

L'expert doit souvent adapter à ses besoins des techniques déjà au point ou en concevoir de nouvelles; l'environnement de travail est donc conçu de façon à lui garantir le maximum d'autonomie. L'expert doit également formuler des hypothèses afin d'orienter le plus tôt possible le policier enquêteur : distinguer entre un crime ou un accident, un suicide ou un meurtre, un incendie de nature criminelle ou non, etc. Par ailleurs, l'évolution constante des applications scientifiques oblige le personnel du Laboratoire à maintenir un niveau d'expertise à la fine pointe des dernières innovations. À ce titre, la formation du personnel et la participation à des congrès scientifiques internationaux sont essentielles pour améliorer l'éclairage apporté à la preuve devant les tribunaux.

1.4 La structure organisationnelle

Au Laboratoire, on a dû regrouper les expertises pour en faciliter la gestion et en réduire les coûts. Les services ont donc été organisés en fonction du type d'expertise, ce qui favorise l'orientation du travail vers les résultats d'ensemble et met en évidence l'interdépendance des différents services. Il y a un seul niveau hiérarchique entre les membres des différents services spécialisés (professionnels) et le directeur. Ainsi, ces spécialistes sont près des centres de décision pour le fonctionnement et le développement du Laboratoire. Il est important de signaler que les chefs de service, assistés de coordonnateurs scientifiques, sont responsables de l'évolution et du maintien de l'expertise dans leurs secteurs et de la qualité du travail effectué.

1.5 Les services et la clientèle

1.5.1 Les produits et les services

Le Laboratoire offre des services d'expertises scientifiques et médico-légales; de plus, il donne l'assistance sur les scènes de crimes majeurs, la certification des appareils de jeux et de solutions d'alcool type, des services-conseils, des témoignages et de la formation.

1.5.2 La clientèle

Les principaux clients sont les policiers provinciaux et municipaux, les substituts du procureur général et les coroners. Par ailleurs, le Laboratoire offre certains services à une clientèle spécifique : la Régie des alcools, des courses et des jeux pour des services de certification et de vérification des appareils de jeux; le ministère de l'Environnement et de la Faune pour des services d'expertise en balistique et enfin, l'École nationale de police du Québec et les départements de médecine de certaines universités pour de l'enseignement donné par le personnel du Laboratoire.

2. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES ENJEUX

La mission du ministère de la Sécurité publique est d'assurer aux Québécoises et aux Québécois un milieu de vie sécuritaire qui leur permette d'exercer leurs droits et libertés individuelles et propice au développement des individus et des collectivités.

Le Laboratoire participe à la réalisation du plan stratégique 2001-2004 du ministère de la Sécurité publique en se donnant les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance et l'accessibilité des services du Laboratoire;
- augmenter le recours aux technologies de l'information dans la gestion des activités courantes du Laboratoire et assurer la sécurité des renseignements nominatifs;
- renforcer la gestion axée sur les résultats et le service à la clientèle;
- défendre, dans les champs de compétence sous sa responsabilité, les positions du Québec en sécurité publique lors des échanges fédéraux-provinciaux-territoriaux;
- favoriser et renforcer les démarches de partenariat nord-américain et international;
- participer au rehaussement de formation policière, notamment à l'égard des fonctions d'enquête et des techniciens qualifiés en alcootest;
- favoriser le développement de tous les champs d'expertise, notamment en augmentant les efforts de recherche et de développement pour de nouvelles applications des sciences judiciaires et de la médecine légale;
- fournir à la clientèle du Laboratoire des services d'expertise de qualité conformes à ses attentes et qui répondent aux critères les plus modernes de la preuve scientifique.

2.1 Les besoins de la clientèle

Les besoins de la clientèle sont tributaires du cadre juridique en constante évolution. À cet effet, mentionnons quelques lois ayant influencé le travail du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale au cours des dernières années : l'article 258 du *Code criminel* traitant des poursuites en matière de facultés affaiblies, la *Loi sur le contrôle des armes à feu* (C-40) et la *Loi permettant l'analyse génétique à des fins médico-légales* (C-104 et C-3), et les modifications au *Code de la sécurité routière* concernant l'alcool au volant (Tolérance zéro).

Par ailleurs, les clients du Laboratoire exigent des résultats rapidement car les délais retardent le déroulement des enquêtes policières. Ils diminuent l'efficacité des corps policiers, augmentent leurs coûts d'opération et peuvent, dans certains cas, causer des préjudices à des citoyens qui sont à tort suspectés de crimes qu'ils n'ont pas commis. Ces délais peuvent même retarder l'emprisonnement de responsables de crimes en série. En ce qui a trait aux rapports d'autopsie, ils causent des préjudices importants aux proches des victimes, qui sont privés des indemnités des assureurs parce que les coroners ne peuvent émettre leur rapport en l'absence de celui des pathologistes.

Pour sa part, la Régie des alcools, des courses et des jeux doit offrir la garantie aux citoyens que les appareils de jeux exploités par Loto-Québec sont sûrs et fiables.

L'administration de la justice, quant à elle, escompte bénéficier :

- d'expertises impartiales de qualité;
- d'experts compétents, crédibles, impartiaux tout en étant de bons vulgarisateurs.

2.2 Le niveau d'expertise et de savoir-faire du Laboratoire

La précision scientifique des résultats sur lesquels les experts fondent leurs opinions lors de leurs témoignages peut être remise en cause en tout temps. En conséquence, le Laboratoire doit demeurer à la fine pointe des dernières innovations dans les différents domaines en ajustant constamment ses standards de qualité selon l'évolution technologique.

L'avancement des connaissances scientifiques se réalise, entre autres, par le partage des connaissances entre les divers laboratoires dans le monde. Afin d'améliorer le savoir-faire du personnel du Laboratoire, celui-ci doit aussi contribuer à ces échanges en effectuant notamment des recherches et du développement pour de nouvelles applications en sciences judiciaires. Pour ce faire, il doit disposer d'un personnel suffisant et doté d'une formation scientifique spécifique au domaine judiciaire.

Le Laboratoire doit demeurer un centre d'excellence, crédible pour toutes les parties et capable d'exercer au Québec et, dans certains champs d'expertise à l'extérieur de la province, un leadership en sciences judiciaires et médecine légale. Il doit donc maintenir un seuil de développement minimal dans chacun des secteurs, tant pour son personnel que pour son équipement scientifique.

2.3 La performance financière du Laboratoire

En matière d'expertises judiciaires, le travail doit être rigoureux, de qualité et réalisé à l'intérieur d'un délai qui répond aux besoins de ses clients. Le Laboratoire doit continuer à chercher à être le plus efficient possible tout en maintenant la qualité de ses services à un niveau élevé.

Pour y parvenir, le Laboratoire escompte :

- maintenir les coûts de production de ses produits et services le plus bas possible;
- optimiser le niveau des revenus autonomes.

3. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Au cours de l'année financière 2001-2002, le Laboratoire, à titre d'unité autonome de service, consacrera ses efforts à l'atteinte d'objectifs opérationnels particuliers, lesquels s'inscrivent dans l'accomplissement de la mission du Ministère.

3.1 Les actions à poursuivre

- **Mise en place d'un système d'assurance qualité**

En 2001-2002, le Laboratoire complétera la rédaction des documents qualité et procédera à des vérifications internes pour évaluer le système en place.

3.2 Les projets spécifiques

Service de la biologie

- Avoir développé et implanté, au 31 décembre 2001, la gestion informatisée des prélèvements biologiques pour l'analyse de l'ADN.

Service de toxicologie

- Avant la fin de l'année budgétaire, avoir terminé les analyses toxicologiques pour mettre en évidence la présence des drogues conformément à l'entente entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et le Laboratoire.
- Avoir complété l'installation, validé et mis en fonction le nouveau système d'analyse de l'alcool dans le sang et autres.
- La division Spectrométrie de masse aura complété l'installation, validé et mis en fonction le nouveau système de pyrolyse MS qui sert à confirmer la présence de produits tels que plastique, caoutchouc, etc.

Service de la chimie judiciaire

- Avoir terminé, au 31 mars 2002, l'intégration des trois divisions du service de Chimie judiciaire en complétant la formation de professionnels et de techniciens dans les secteurs autres que leurs activités majeures.

Service de la médecine légale

- Un appel de candidature par recrutement pour embaucher deux nouveaux pathologistes pour former la relève sera effectué au cours de l'année budgétaire.

Service des appareils de jeux

- Le Service des appareils de jeux amorcera un plan triennal pour convertir son système qualité à la nouvelle norme ISO 9000-2000 et obtenir une accréditation en vertu de celle-ci en 2004.
- Le Service des appareils de jeux développera l'expertise nécessaire pour intégrer à ses activités la « récupération de données informatiques », une activité auparavant dévolue au Service de la criminalistique.
- Le Service des appareils de jeux adaptera son réseau informatique local à la norme ministérielle Windows NT.

3.3 Les ressources nécessaires

Pour parvenir à réaliser ces objectifs opérationnels, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale évalue ses dépenses à 10 434,7 K\$ pour l'exercice financier 2001-2002.

	PROJECTION DE DÉPENSES 2001-2002 (en K\$)	CRÉDITS ALLOUÉS 2001-2002 (en K\$)	PRÉVISION DE REVENUS AUTONOMES (en K\$)
Budget de fonctionnement	7 412,7	6 462,7	950,0¹
Budget de fonctionnement et de capital centralisé			
Télécommunication	40,0	40,0	
Loyer	2 712,0	2 712,0	
Frais d'exploitation	50,0	50,0	
Capital	220,0	220,0	
TOTAL	10 434,7	9 484,7	950,0
Effectif autorisé (équivalent temps complet)			119,0 ETC

- La prévision de revenus autonomes est de 950 K\$ pour l'exercice financier, soit :
 - revenus de services accessoires (350,0 K\$),
 - revenus générés par le contrat de la SAAQ (50,0 K\$),
 - financement du gouvernement fédéral pour la banque nationale sur la preuve génétique (550,0 K\$).

3.4 Les indicateurs de résultats

3.4.1 Les indicateurs de performance

Par secteur d'expertise, avoir réalisé le nombre d'expertises décrit au tableau suivant :

SECTEURS D'EXPERTISE	EXPERTISES RÉALISÉES	EXPERTISES RÉALISÉES	EXPERTISES À RÉALISER
	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Médecine légale			
- Autopsies	1 000	838	800
- Autres ¹	340	240	250
Toxicologie	2 090	2 269	2 200
Biologie / ADN	1 289	1 182	1 200
Balistique ²	1 438	1 487	1 100
Documents	400	367	350
Imagerie	120	149	120
Récupération de données informatiques	68	61	70
Chimie	325	363	325
Incendies et Explosions	806	812	750
Appareils de jeux			
- Certification et expertises	169	133	130
- Vérification/Casino	5 625	5 404	6 000
- Vérification/Loterie vidéo	27 937 ³	15 822	En révision ⁴

1. Autres : expertises en odontologie, anthropologie, radiologie, cardiopathologie, neuropathologie et microbiologie.
2. Le secteur d'expertise marques et empreintes a été regroupé avec balistique.
3. Le chiffre publié dans le rapport d'activité 1999-2000 était 27 815, une mise à jour de la base de données ayant été faite postérieurement à la date de publication de ce rapport, corrige maintenant ce chiffre à 27 937.
4. La technologie du réseau de loterie vidéo est en voie de changement et le Service des appareils de jeux n'a pas de contrôle sur le nombre de vérification d'appareils.

3.4.2 Les indicateurs de qualité

Le principal indicateur de la qualité de services demeure le taux de satisfaction de la clientèle du Laboratoire. Un suivi sera effectué pour le traitement des plaintes de la clientèle et tous les efforts possibles seront faits pour réduire les délais pour produire des expertises.

3.5 Les facteurs de contingence

La réalisation des objectifs du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale dépend d'un certain nombre de facteurs qui peuvent influencer l'atteinte des résultats :

- les modifications législatives, particulièrement au Code criminel;
- la fluctuation de la demande selon, notamment, le nombre d'événements criminels et l'intensité de certaines opérations policières;
- la concentration de la demande dans certains services dont les ressources sont limitées;
- la grande difficulté et même l'impossibilité de remplacer un membre du personnel en absence prolongée, à cause de la nature ultra-spécialisée des travaux ou de contingences budgétaires;
- la difficulté d'évaluer toujours avec précision la durée pour réaliser des expertises;
- la disponibilité des équipements spécialisés;
- la fluctuation des budgets des clients;
- les bris d'équipement.

4. APPROBATION DU PLAN D'ACTION

Dans un souci de transparence et conformément à l'obligation de rendre compte de ses activités, le Laboratoire a soumis au sous-ministre de la Sécurité publique son plan d'action 2001-2002. Ce dernier a été approuvé à Québec, le 3 décembre 2001

Yves Ste-Marie
Directeur

Jacques Brind'Amour
Sous-ministre

Serge Ménard
Ministre